

# Contractualisation et mise en œuvre de pratiques plus écologiques

20 juin 2023

L'intensification écologique vise à minimiser les impacts négatifs des productions agricoles tout en maintenant la productivité et les résultats économiques. Par un travail d'économie expérimentale conduit auprès de 300 producteurs, et publié dans le dernier numéro d'*Ecological Economics*, des chercheurs montrent que la contractualisation avec l'aval peut favoriser de telles pratiques. Partant d'une [démarche](#) de certification de durabilité environnementale mise en place et contractualisée par l'entreprise Barilla, sur le blé tendre, ils ont testé l'hypothèse d'un renforcement de ce cahier des charges : création de bandes fleuries, diversification des cultures et élimination du glyphosate. Si les deux premières mesures sont favorablement accueillies, la suppression du glyphosate est plus difficile à faire accepter. Les producteurs déjà engagés dans la démarche sont les plus favorables à un renforcement des exigences. À l'inverse, les mieux formés, non engagés dans des coopératives et à temps plein, sont plus réticents, à l'égard non seulement d'un renforcement des contraintes, mais de la contractualisation en général, préférant des débouchés plus flexibles. Une complémentarité entre démarches privées et politiques publiques est donc nécessaire pour toucher tous les producteurs.

Source : [Ecological Economics](#)